



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des
Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
27 Novembre 2023

Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2024
29 janvier–2 février 2024, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Bhoutan

Aide proposée par le FNUAP à titre indicatif :	3,8 millions de dollars : 3,0 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,8 million de dollars provenant de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2024-2028)
Cycle d'assistance :	Huitième
Catégorie :	Niveau II
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028



I. Considérations générales

1. Le Bhoutan est un pays en transition. Au terme d'une période préparatoire de cinq ans, il quittera le groupe des pays les moins avancés le 13 décembre 2023. L'économie ne s'est pas encore complètement remise des répercussions de la pandémie de COVID-19 et devrait croître à un taux d'environ 4 %, après une chute historique de 10 % en 2020. Cette récession sans précédent a aggravé la vulnérabilité économique déjà importante et persistante du pays, qu'il doit notamment à sa grande dépendance à l'hydroélectricité et au manque de possibilités de diversification en raison de son marché intérieur restreint et de son éloignement géographique.

2. Si le Bhoutan a réalisé des progrès remarquables dans de nombreux domaines de développement, les inégalités géographiques demeurent, le taux de pauvreté monétaire atteignant 17,5 % dans les zones rurales contre 4,2 % dans les zones urbaines. La qualité, l'inclusivité et la durabilité des principaux services sociaux constituent des enjeux majeurs. Le Bhoutan a une population peu nombreuse, mais jeune, estimée à 763 249 habitants en 2017. Plus de 41 % de la population a moins de 25 ans, et plus de 42 % des moins de 25 ans sont des adolescents. Le taux de fécondité est passé sous le seuil de remplacement de 1,9 et on estime que le pays est entré dans la période où il peut exploiter son dividende démographique. Il aurait encore une vingtaine d'années pour le faire.

3. Le gouvernement royal du Bhoutan est profondément préoccupé par les problèmes démographiques naissants, notamment la baisse du taux de fécondité et l'exode croissant des jeunes qualifiés. Le vieillissement de la société annoncé constitue une autre priorité. On estime que la proportion de la population âgée de 65 ans et plus passera de 6 % à 17,3 % entre 2022 et 2050.

4. Le Bhoutan est un fervent partisan du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et a fait des progrès considérables dans les domaines des trois résultats prioritaires grâce à l'inscription dans la Constitution de l'universalité des soins de santé et de l'éducation gratuite jusqu'à la 10^e année (fin du secondaire). La santé maternelle s'est considérablement améliorée ces vingt dernières années. Entre 2000 et 2017, le taux de mortalité maternelle est passé de 255 à 89 décès pour 100 000 naissances vivantes¹. On attribue ces progrès à l'amélioration de la couverture des soins prénatals réalisés par du personnel qualifié et à l'augmentation de la proportion d'accouchements en établissement. Cependant, des disparités en matière de qualité et de couverture des services subsistent au niveau des régions et des districts. Le manque de connaissances des mères et des prestataires de soins de santé en matière de santé néonatale et la mauvaise gestion des informations relatives aux services essentiels de santé de la mère et de l'enfant continuent de nuire à la qualité des services et d'entraver la réalisation des résultats de santé maternelle de proximité.

5. Avec un taux de recours aux contraceptifs de 65,6 % (30,2 % pour les adolescents) et une population composée à plus de 40 % d'adolescents et de jeunes, les besoins sexuels et reproductifs de ces derniers, notamment les grossesses précoces et non désirées, restent des préoccupations majeures, d'autant que le manque de données complique l'évaluation de l'ampleur du problème. Le taux de besoins de contraception non satisfaits des adolescents (27,4 %) est supérieur à la moyenne nationale (11,7 %). Le taux de natalité chez les adolescentes reste élevé (25,7 %).² D'après une enquête menée en 2016 auprès d'élèves âgés de 13 à 17 ans, 15 % d'entre eux avaient déjà eu des rapports sexuels et seulement 59 % avaient utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport. Ce résultat traduit un manque de connaissances, d'informations et de services parmi les adolescents. Près de la moitié (49,3 %) de ceux qui avaient déjà eu des rapports sexuels ont déclaré avoir eu leur première expérience sexuelle avant l'âge de 14 ans.

6. Au Bhoutan, environ 26 % des femmes se marient avant d'atteindre l'âge de 18 ans³. Le nombre de grossesses chez les adolescentes est passé de 372 à plus de 700 entre 2018-2019 et 2020-2021, principalement en raison des confinements et des fermetures d'écoles, dont l'effet a été accentué par un manque de sensibilisation à la contraception. Le pourcentage de mariages formels avant l'âge de 18 ans était cinq fois plus élevé parmi les filles qui avaient peu ou pas d'éducation ou qui n'étaient pas allées au-delà de l'école primaire que parmi les plus instruites⁴. De même, les adolescentes des ménages les plus pauvres ont commencé à avoir des enfants au moins sept fois plus vite que celles des ménages les plus riches.

7. Le Bhoutan a considérablement réduit les disparités entre les genres par rapport à des pays de profil comparable. Son indice d'inégalités de genre de 0,415 est inférieur à la moyenne des pays les moins avancés

¹ Bulletin annuel de santé de 2022, ministère de la Santé

² Enquête nationale de santé, 2012, ministère de la Santé.

³ Profil de pays du Bhoutan 2022 : Le mariage d'enfants.

⁴ Profil de pays du Bhoutan 2022 : Le mariage d'enfants.

(0,562), ce qui constitue un progrès. La constitution du pays et les principales lois forment une base solide pour l'intégration du genre et la réalisation de l'égalité des genres. Le Bhoutan se classe au-dessus de la moyenne mondiale concernant les cadres juridiques nationaux garantissant l'égalité des genres dans les sphères économique et sociale. Il est toutefois passé de la 93^e à la 131^e position selon l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes entre 2013 et 2020.

8. En décembre 2020, le Parlement a franchi une étape décisive en dépénalisant les relations consenties entre personnes de même sexe. Le gouvernement a récemment entamé la révision de la politique d'égalité des genres afin d'inclure les préoccupations des personnes d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles diverses. Une politique nationale sur la prévention des violences sexuelles est par ailleurs en cours d'élaboration.

9. Malgré une législation progressiste et l'absence de discrimination ouverte ou formelle, des normes structurelles et culturelles entravent la pleine réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au Bhoutan. Si les différences genrées en matière d'espérance de vie, d'éducation et d'accès à la propriété sont marginales dans le pays, les femmes restent sous-représentées au Parlement et aux postes de direction, et l'écart entre les genres en matière de participation au marché du travail reste problématique. D'après une évaluation de genre réalisée en 2019, les Bhoutanais sont peu sensibilisés à la situation des personnes d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles diverses au sein des institutions publiques, notamment les écoles et les services de santé.

10. La violence basée sur le genre reste un problème. Au Bhoutan, deux femmes sur cinq ont subi une ou plusieurs formes de violence au sein du couple au cours de leur vie. Près d'une femme sur trois (30 %) a subi ce type de violence au cours des 12 derniers mois, souvent à un âge précoce, et 6,9 % des femmes ont déclaré avoir été victimes d'abus sexuels dans leur enfance.⁵ Basée sur l'enquête nationale de 2017 sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes, l'analyse secondaire des facteurs de risque associés à la violence à l'égard des femmes perpétrée par leurs partenaires au Bhoutan a établi que les abus sexuels dans l'enfance, le jeune âge, le handicap, les normes genrées et les expressions néfastes de la masculinité étaient fortement corrélés à la violence au sein du couple. Plus de la moitié des femmes et des filles (53,4 %) estiment qu'un homme a raison de frapper sa femme, même si cette opinion est plus répandue parmi les femmes les plus âgées, ce qui indique que les attitudes à l'égard des rôles de genre évoluent. En outre, la mise en œuvre efficace de la législation et des mécanismes institutionnels visant à prévenir et combattre la violence basée sur le genre se heurte à des obstacles sociaux et culturels qui restreignent l'autonomie, la mobilité et les perspectives économiques des femmes et des filles.

11. Bien que le FNUAP ait contribué à la mise en place d'une base de données statistiques nationale, des difficultés persistent dans la production, la collecte et l'utilisation de données actualisées et fiables en raison du manque de ressources et de capacités. On relève de graves carences dans les données relatives aux personnes non mariées, notamment concernant l'utilisation de la contraception, la procréation et les soins maternels, les naissances non désirées, l'autonomie en matière de contraception et d'activité sexuelle, les soins postnatals qualifiés, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (IST), la violence, la protection financière et l'assurance santé. Les données concernant les personnes d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles diverses sont insuffisantes. Le manque de données, d'informations et de capacités entrave la conception de politiques et de plans fondés sur des données probantes, ciblés et efficaces, en particulier en faveur des personnes les plus vulnérables et des populations défavorisées.

12. Bien que reconnu comme un chef de file du développement durable grâce à ses politiques respectueuses de l'environnement, le Bhoutan est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique au monde. Il se classe au 46^e rang des pays les plus vulnérables et au 64^e rang des pays les mieux préparés aux répercussions du changement climatique selon l'indice ND-GAIN. Il est sujet aux inondations causées par la fonte des glaciers, aux tremblements de terre et aux sécheresses prolongées et extrêmes exacerbées par le changement climatique, dont pâtissent de manière disproportionnée les femmes et les filles, en particulier parmi les populations laissées-pour-compte.

13. La sortie du pays de la liste des pays les moins avancés en décembre 2023 devrait engendrer des difficultés de mobilisation de ressources. Le gouvernement sera confronté à un déficit budgétaire croissant et devra gérer la perte de certaines sources d'aide au développement consécutive au reclassement, les répercussions économiques de la COVID-19, la transformation du gouvernement, la définition de ses priorités économiques et le potentiel limité de ressources nationales provenant des secteurs privés naissants.

⁵ Enquête nationale sur la santé et l'expérience de vie des femmes, 2017. Étude sur la violence à l'égard des femmes et des filles au Bhoutan, NCWC.

14. Les informations tirées de l'analyse commune de pays concernant les groupes risquant d'être laissés-pour-compte, notamment les personnes handicapées, les personnes d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles diverses, les personnes âgées, les femmes, les filles, les adolescents, les jeunes et les enfants, indiquent la nécessité de garantir l'accès à des services de santé de qualité adaptés aux adolescents et aux jeunes, y compris aux personnes handicapées, d'élaborer une stratégie pratique et culturellement adaptée pour répondre aux besoins des populations vieillissantes, en particulier des femmes âgées, en renforçant les institutions et les services afin de garantir l'inclusivité et en élaborant une stratégie coordonnée d'exploitation du dividende démographique.

15. Le FNUAP a soutenu activement l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de l'analyse commune de pays en apportant sa proposition de valeur unique et ses avantages comparatifs en vue de : a) l'intégration du principe « ne laisser personne de côté » dans les politiques publiques ; b) l'intégration d'approches transformatrices en matière de genre dans les services de santé et de droits sexuels et reproductifs et de lutte contre la violence basée sur le genre ; c) la promotion de la santé et des droits des adolescents et des jeunes ; d) l'intégration des données et de la dynamique des populations dans la planification du développement ; e) la création de partenariats avec les communautés religieuses, les réseaux de la société civile et les gouvernements locaux pour lutter contre les normes et pratiques sociales et genrées néfastes. Le Fonds se pose ainsi en chef d'opinion et en partenaire digne de confiance pour le gouvernement, les autres organismes des Nations Unies et les organisations communautaires.

16. L'évaluation du programme de pays a confirmé que le FNUAP avait grandement contribué aux objectifs de développement nationaux et au Plan d'action des Nations Unies, notamment au plan commun de riposte à la COVID-19. L'évaluation a reconnu les réalisations du FNUAP en matière de plaidoyer de haut niveau, de leadership dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs, et de contribution au renforcement de systèmes complets d'éducation sexuelle et de données. Elle recommande au Fonds de : a) préserver les acquis en matière de planification familiale tout en garantissant la qualité ; b) résoudre les difficultés de la prestation de services de proximité pour atteindre les cibles des ODD relatives au taux de mortalité maternelle ; c) contribuer au renforcement des capacités nationales en matière de disponibilité des données ; d) se concentrer sur la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre ; e) renforcer le plaidoyer et les partenariats stratégiques.

II. Priorités du programme et partenariats

17. Le programme de pays proposé s'inspire du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des objectifs de développement durable 3, 4, 5, 10, 13, 16 et 17. Par l'intermédiaire de ses trois résultats interconnectés, le programme tâchera d'accélérer la réalisation du Programme d'action de la CIPD, notamment les engagements pris par le Bhoutan lors de la CIPD25, le Plan stratégique du FNUAP (2022-2025) et les trois objectifs transformateurs. Le programme de pays répond aux priorités nationales énoncées par le gouvernement royal du Bhoutan dans son projet de 13^e plan quinquennal et contribue à la réalisation de l'objectif stratégique formulé comme suit : « La société bhoutanaise est en bonne santé, productive et fondée sur une éducation à la santé et une protection sociale équitables et de qualité ». Il contribue aux résultats 2, 3 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2024-2028).

18. À l'appui de la septième évaluation du programme de pays, le nouveau programme de pays se concentrera sur la pérennisation des acquis en matière de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes. Il étendra la portée et améliorera la qualité du programme afin de satisfaire aux besoins des personnes défavorisées et des populations les plus vulnérables, notamment les adolescents, les jeunes, les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles diverses.

19. Le FNUAP a élaboré ce nouveau programme en consultation avec le gouvernement, la société civile et d'autres organisations représentant des intérêts communautaires variés. Ces acteurs participeront également à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. Le programme proposé suit une approche fondée sur les droits fondamentaux et ne laissant personne de côté, axée sur la réalisation des droits de tous, y compris des personnes défavorisées. Il aborde les questions de l'accessibilité, de la disponibilité, du coût et de la qualité des produits et services. Le programme intègre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes à toutes ses composantes afin de lutter contre les normes sociales et genrées néfastes et d'accroître la participation des femmes aux processus décisionnels.

20. Il renforcera la capacité des institutions à concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques et des programmes en faveur de l'intégration de la dynamique démographique et des défis démographiques, notamment

le vieillissement, la baisse de la fécondité et l'exode des jeunes, aux politiques et plans de développement. Il promouvra la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles en se concentrant encore davantage sur les populations défavorisées. Le FNUAP soutiendra la mise en place de systèmes de données modernes et rentables en partenariat étroit avec le gouvernement. Pour ce faire, il renforcera les capacités de génération et d'analyse de données, améliorera la qualité et l'utilisation de données ventilées pour des politiques et des programmes de développement plus efficaces et visera les groupes laissés-pour-compte.

21. Le programme accélérera la réalisation de l'objectif d'élimination des décès maternels évitables et des besoins de planification familiale non satisfaits, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable 3.1, 3.7 et 5.6. Pour cela, il adoptera une approche axée sur le cycle de vie et tâchera d'améliorer la qualité et l'accessibilité de la santé et des droits sexuels et reproductifs grâce au renforcement des capacités des débiteurs d'obligations, notamment dans le secteur de la santé, et à l'amélioration des normes et mécanismes de redevabilité, ainsi qu'à leur application. Il continuera de donner la priorité à la santé et au bien-être des adolescentes, notamment en améliorant leur accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, en renforçant leur capacité d'action et en les autonomisant.

22. Il accélérera la réalisation de l'objectif d'élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes, contribuant ainsi aux ODD 5.1, 5.2, 5.3, 5.6 et 5.9 en continuant à plaider en faveur de la transformation des normes sociales préjudiciables et discriminatoires, à promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes et des filles grâce à la participation stratégique de Sa Majesté la reine mère Gyalyum Sangay Choden Wangchuck, ambassadrice itinérante du FNUAP, et à s'appuyer sur la confiance accordée au Fonds en tant que chef d'opinion et partenaire de confiance. Le FNUAP renforcera et étendra les partenariats avec les communautés locales, les institutions monastiques, les organisations de la société civile (OSC), les institutions financières internationales, le secteur privé et les groupes de jeunes pour accélérer la réalisation du programme de transformation.

23. Plus que les précédents, le huitième programme de pays se concentrera sur l'approfondissement et l'élargissement du dialogue avec les adolescentes, les jeunes, les femmes et les filles dans toute leur diversité et les personnes handicapées afin de leur donner les moyens de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs, et de leur permettre ainsi de participer davantage à la société et d'adopter les bons comportements pour faire face à la violence basée sur le genre et aux pratiques et normes sociales néfastes. Le programme plaidera en particulier en faveur de lois, de politiques et de budgets inclusifs et travaillera avec le gouvernement et d'autres parties prenantes pour remédier aux difficultés de mise en œuvre et lever les obstacles à l'accès aux services. Pour ce faire, il mettra en place des méthodes innovantes donnant lieu à des interventions adaptées tout en renforçant la capacité des prestataires du secteur de la santé à fournir des services à ces groupes vulnérables dans les programmes gouvernementaux. Le gouvernement se montrant particulièrement préoccupé par la résilience du système de santé, le programme fera de la santé et des droits sexuels et reproductifs ainsi que de la lutte contre la violence basée sur le genre une priorité des politiques relatives au changement climatique, notamment des mécanismes de réduction des risques de catastrophe et de riposte.

24. Le programme accélérera les progrès : a) en veillant à ce que personne ne soit laissé-pour-compte et à atteindre les plus défavorisés en étendant sa portée aux personnes vivant dans des zones reculées, aux jeunes, aux femmes et aux filles dans toute leur diversité, et aux personnes handicapées ; b) en promouvant des approches fondées sur les droits fondamentaux et de nature à transformer la dynamique femmes-hommes pour lutter contre les normes et pratiques sociales et culturelles qui perpétuent les inégalités et les vulnérabilités ; c) en mettant l'innovation et la numérisation au service de l'intensification des stratégies et des interventions à fort impact ; d) en renforçant les systèmes de données et en promouvant une plus grande utilisation des données, des données probantes et de l'innovation aux fins de la conception de politiques et de programmes qui améliorent notamment la situation des groupes défavorisés ; e) en participant à des partenariats stratégiques et à des initiatives de financement durable de coopération Sud-Sud et triangulaire.

25. Le gouvernement faisant de l'innovation et de la numérisation une priorité, le programme tâchera de tirer parti de la technologie et de l'innovation afin d'aider le Bhoutan à surmonter les difficultés qu'il rencontre, en particulier à identifier les personnes défavorisées, à les comprendre et à leur fournir des services. Il incitera les jeunes Bhoutanais à cocréer des interventions en faveur de leur santé et de leur bien-être sexuels et reproductifs. Compte tenu de la faible population du pays et de sa géographie accidentée qui complique l'accès à certaines populations, cette approche devrait changer la donne. En cas de succès, le Bhoutan pourrait devenir un pays modèle de l'application du principe « ne laisser personne de côté ».

26. En collaboration avec le gouvernement, qui restera un partenaire essentiel, le programme renforcera les partenariats et en créera de nouveaux à tous les niveaux, notamment aux niveaux national et local, ainsi qu'avec les secteurs privé et public. Le FNUAP étendra ses partenariats à des OSC et à des organisations dirigées par des

jeunes et des femmes travaillant avec et pour les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables. Il investira dans le renforcement des capacités afin que ces organisations puissent devenir le fer de lance de la lutte contre la violence basée sur le genre et participer aux processus décisionnels. Il envisagera en outre des possibilités de partenariat avec des défenseurs de la jeunesse, des influenceurs en ligne et des créateurs de contenu pour la jeunesse en vue de plaider en faveur de services de santé et de droits sexuels et reproductifs de qualité pour les jeunes et les groupes marginalisés et promouvoir une transformation des normes sociales. Il s'associera également avec des groupes de réflexion nationaux et régionaux dans le domaine de la recherche et des politiques, ainsi qu'avec des universités et des institutions financières afin que la recherche et la production d'éléments de preuve éclairent les politiques et la planification.

27. Le bureau de pays étudiera la possibilité de mobiliser des ressources auprès de groupes de donateurs habituels ou non, notamment de particuliers fortunés et d'entreprises privées, d'institutions financières internationales, de banques multilatérales et d'organisations intergouvernementales, et envisagera l'adoption de mécanismes de financement innovants tels que les contrats à impact social, les plateformes de financement participatif et les méthodes de financement mixte.

28. À l'appui de l'initiative des Nations Unies mise en œuvre au cours des cycles précédents, le bureau de pays du FNUAP au Bhoutan renforcera sa collaboration avec les organismes des Nations Unies partenaires pour mieux coordonner la programmation et la mobilisation de ressources, notamment la mobilisation de ressources commune provenant de fonds consacrés aux objectifs de développement durable et d'autres fonds d'affectation spéciale. Le FNUAP mènera des programmes communs (groupes de résultats, notamment en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, de jeunesse et de violence basée sur le genre ; groupe de communication des Nations Unies ; groupe de suivi et d'évaluation) afin de renforcer les alliances et de mobiliser des ressources.

A. Produit 1. Meilleure intégration des données et des éléments de preuve relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'à la population, dans les lois, politiques, plans et cadres de redevabilité y afférents

29. Pour atteindre les trois résultats transformateurs d'ici à 2030, ce produit se concentrera sur l'amélioration de l'intégration de la santé et des droits sexuels et reproductifs, y compris des choix éclairés et des soins de maternité respectueux et centrés sur les survivantes, aux politiques et plans liés à la couverture sanitaire universelle, ainsi qu'à d'autres lois, politiques, plans et cadres de redevabilité. Il renforcera les mécanismes de redevabilité en vue de la diffusion d'informations et de la prestation de services complets sur la santé sexuelle et reproductive, notamment la prise en charge de la violence basée sur le genre par le secteur de la santé, en ciblant spécifiquement les groupes défavorisés. Il renforcera la capacité du pays à élaborer des politiques, des plans et des programmes de transformation inclusifs, fondés sur les droits et sur des données probantes, et adaptés à la dynamique et aux grandes tendances démographiques. Le produit contribue aux réalisations 2 (services et pratiques sociaux renforcés, de qualité et inclusifs tout au long de la vie), 3 (environnement et résilience) et 4 (gouvernance et état de droit plus inclusifs, transparents et responsables) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui correspondent aux priorités du gouvernement décrites dans le projet d'objectifs stratégiques du 13^e Plan quinquennal pour le développement social et la gouvernance.

30. Dans le cadre de ce produit, le programme : a) soutiendra l'examen des lois et politiques nationales, ainsi que les difficultés de mise en œuvre, qui discriminent les personnes en fonction de leur genre, leur âge, leur sexualité et leur handicap, notamment en plaidant en faveur du renforcement d'un environnement politique et d'une prestation de services de santé sexuelle et reproductive inclusifs et adaptés aux jeunes ; b) intégrera la santé et les droits sexuels et reproductifs aux politiques de couverture sanitaire universelle, aux plans de réduction des risques de catastrophe et des risques liés au changement climatique et aux cadres de redevabilité, sans négliger la prise en charge de la violence par le secteur de la santé, en particulier de celle perpétrée contre les groupes vulnérables, en collaboration avec les agences compétentes ; c) améliorera la qualité des services de santé de la mère et de l'enfant et de soins obstétricaux et néonataux d'urgence, notamment en renforçant les capacités institutionnelles en matière de maïeutique conformément aux normes internationales ; d) renforcera la capacité du pays à générer, collecter, analyser, diffuser et utiliser des données ventilées sur la population et d'autres données pour élaborer des politiques, des plans et des programmes de transformation inclusifs, fondés sur les droits et sur des données probantes, qui répondent à la dynamique et aux grandes tendances démographiques ; e) facilitera la coopération Sud-Sud et triangulaire et renforcera les partenariats et le plaidoyer fondé sur des données probantes auprès des législateurs, des principaux décideurs et des chefs religieux sur les questions émergentes.

B. Produit 2. Renforcement des politiques, des systèmes et de la capacité des institutions et des communautés à suivre une approche multisectorielle coordonnée dans le but de transformer les normes sociales discriminatoires et de promouvoir l'égalité des genres, avec une attention particulière portée aux personnes défavorisées

31. Ce produit contribue aux réalisations 2, 3 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il accélérera la réalisation des trois résultats transformateurs en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de politiques et de programmes qui promeuvent et protègent les droits des femmes, des filles et des autres groupes marginalisés conformément aux cadres internationaux. Il renforcera les mécanismes et les capacités de prévention et de prise en charge de la violence basée sur le genre grâce à une coordination multisectorielle en se concentrant sur les groupes défavorisés. Il renforcera les mécanismes communautaires et étendra les alliances avec des organisations dirigées par des femmes et des jeunes, avec des communautés vulnérables, des chefs religieux et des médias pour des interventions et un plaidoyer communs visant à promouvoir l'égalité des genres et à transformer les normes sociales et genrées qui perpétuent la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants.

32. Dans le cadre de ce produit, le programme : a) entreprendra un plaidoyer fondé sur des données probantes pour renforcer les lois, les politiques et les programmes de prévention et de prise en charge de la violence basée sur le genre qui promeuvent et protègent les droits des femmes, des filles et des autres groupes vulnérables, et contribuent à leur mise en œuvre conformément aux cadres internationaux, sans négliger les liens avec la vulnérabilité climatique et les situations humanitaires ; b) renforcera les capacités des détenteurs d'obligations et de droits en matière de transformation des normes sociales et genrées et de lutte contre les phénomènes émergents qui perpétuent la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, notamment la violence basée sur le genre facilitée par la technologie ; c) renforcera les mécanismes de prise en charge multisectoriels, notamment les mécanismes d'orientation et les systèmes de prestation de services essentiels afin de lutter contre la violence basée sur le genre, en se concentrant sur les groupes défavorisés ; d) aidera les organisations dirigées par des femmes et des jeunes à renforcer la capacité des femmes et des filles à prendre des décisions et mettra en œuvre des interventions fondées sur des données probantes, notamment pour la promotion de modèles de masculinité positifs, en tant que méthode essentielle de transformation des normes sociales ; e) renforcera les capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données sur la « violence à l'égard des femmes » et les pratiques néfastes pour orienter la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes.

C. Produit 3. Renforcement des compétences et amélioration des perspectives des adolescents et des jeunes dans toute leur diversité, notamment des adolescentes issues des populations défavorisées, en vue de garantir leur autonomie corporelle, leurs capacités de leadership et leur participation aux décisions qui concernent leur développement et leur bien-être

33. Ce produit contribue aux réalisations 2 et 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il se concentrera sur la création d'un environnement propice à l'autonomisation et à la participation des jeunes. Il donnera la priorité aux partenariats avec les réseaux de jeunes pour que les adolescents et les jeunes puissent participer de manière constructive à la promotion d'une éducation sexuelle complète visant à transformer la dynamique femmes-hommes et adaptée à l'âge, qui promeut des formes de masculinité positives et des normes d'égalité des genres afin de renforcer les capacités de leadership des jeunes et d'améliorer l'accessibilité aux services de santé sexuelle et reproductive. Il approfondira et étendra la mobilisation des jeunes handicapés et des personnes d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles diverses afin de renforcer leur autonomie corporelle, leurs capacités de leadership et leur participation.

34. Dans le cadre de ce produit, le programme : a) renforcera la capacité du pays à institutionnaliser et offrir une éducation sexuelle complète visant à transformer la dynamique femmes-hommes, adaptée à l'âge et cohérente avec les directives internationales dans les écoles et les institutions monastiques, en présentiel et à distance ; b) renforcera la capacité des organisations, réseaux et communautés de jeunes à offrir une éducation sexuelle extrascolaire complète aux adolescents des zones reculées et aux jeunes vulnérables ; c) adoptera une approche fondée sur les systèmes de santé pour améliorer la diffusion d'informations et la prestation de services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux adolescents et aux jeunes, destinés aux jeunes handicapés et aux personnes d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles diverses ; d) soutiendra les initiatives et les réseaux dirigés par des jeunes et promouvra des mécanismes et des plateformes visant à renforcer la participation des adolescents et des jeunes, en particulier des jeunes femmes, des personnes handicapées et des personnes d'orientation sexuelle, d'identité et d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles diverses, aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de prise de décision qui influent

sur leur développement et leur bien-être, notamment dans les initiatives de réduction des risques de catastrophe, d'action climatique et de renforcement de la résilience ; e) tirera parti de la technologie et des outils numériques pour améliorer la prestation de services et la diffusion d'informations dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs ainsi que de la violence basée sur le genre.

III. Programme et gestion des risques

35. Le FNUAP mettra en œuvre le programme par l'intermédiaire de partenaires nationaux, notamment des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il sélectionnera ses partenaires d'exécution selon leur avantage comparatif et leur capacité à proposer des programmes de qualité. Il assumera son devoir de précaution, notamment concernant la politique harmonisée en matière de transferts de fonds en coordination avec les autres organismes des Nations Unies, en atténuant tout risque financier. Dans la mesure du possible, il mettra à profit la collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et chaque organisme des Nations Unies dans le cadre de programmes communs visant à renforcer les alliances et à mobiliser des ressources conformément à l'approche « Unis dans l'action » et au Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable.

36. Le programme est exposé à des risques, notamment : a) l'évolution des cadres réglementaires, politiques et institutionnels nationaux et les choix politiques qui entravent l'universalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs ; b) le changement climatique, les catastrophes naturelles et les pandémies ; c) la réduction du financement intérieur du secteur social ; d) la diminution de l'aide publique au développement et des autres sources de financement en raison de la situation géopolitique mondiale et du passage au statut de pays à revenu intermédiaire inférieur ; e) le manque d'opportunités et de capacités de la société civile représentant les groupes vulnérables qui freinent l'accès aux ressources et les mécanismes de redevabilité ; f) les normes sociales et genrées préjudiciables et discriminatoires qui entravent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ; g) l'insuffisance des investissements pour compenser la forte baisse des effectifs qualifiés dans les secteurs sociaux.

37. Le programme atténuera ces risques : a) en tirant parti des capacités et des compétences techniques à l'aide d'un plaidoyer fondé sur des données probantes en faveur des droits fondamentaux, de programmes complets de santé sexuelle et reproductive et de normes et pratiques socioculturelles équitables entre les genres ; b) en intégrant la durabilité aux programmes conformément aux normes sociales et environnementales du FNUAP ; c) en favorisant la collaboration entre différents secteurs, notamment la santé, l'environnement, la gestion des catastrophes et le développement, en vue de relever les défis indissociables du changement climatique, notamment l'élimination de la violence basée sur le genre ; d) en élaborant une stratégie intégrée de partenariat et de mobilisation de ressources pour identifier les possibilités de financement innovant par les institutions multilatérales, y compris pour les OSC ; e) en réorientant les fonds, en consultation avec le gouvernement, vers des activités d'atténuation des répercussions de la crise, de renforcement de la résilience et d'application des enseignements tirés des expériences précédentes, si une catastrophe d'origine climatique ou une pandémie survenait.

38. Le FNUAP gèrera le huitième programme de pays par l'intermédiaire de son bureau au Bhoutan, composé d'un directeur de pays non-résident en poste en Inde qui se chargera de l'orientation stratégique globale et de la supervision des aspects programmatiques et opérationnels, et d'un chef de bureau en poste au Bhoutan responsable de la gestion du bureau, de la coordination et de la supervision de la planification, de la mise en œuvre, du suivi, des partenariats, de la mobilisation des ressources et des opérations du programme. Il mettra en œuvre un plan de ressources humaines approuvé afin d'assurer la disponibilité des compétences nécessaires et la bonne gestion du programme. Le cas échéant, le bureau régional du FNUAP pour l'Asie-Pacifique et le siège du FNUAP fourniront un appui supplémentaire, notamment en identifiant un appui technique de qualité de la part d'experts, d'institutions et de partenaires de la société civile aux niveaux régional et mondial.

39. Le présent descriptif de programme de pays montre les contributions du FNUAP à la réalisation des objectifs nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats sur les objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme au niveau du pays. S'agissant des programmes de pays, les responsabilités attribuées aux gestionnaires à l'échelle des pays, des régions et du siège sont définies dans les procédures et politiques qui régissent les programmes et opérations du FNUAP, et dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

40. Par l'intermédiaire du ministère des Finances, le FNUAP et le gouvernement géreront et suivront le programme de pays conformément aux politiques et procédures du Fonds, à la gestion axée sur les résultats et aux cadres de redevabilité.

41. Le FNUAP continuera de participer activement, en tant que membre et chef de file ou co-chef de file, à divers mécanismes de coordination interinstitutionnels afin d'aligner l'ensemble de son action avec les cadres, outils et processus de suivi et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable, y compris ceux des plans de travail communs des Nations Unies, et avec le groupe de travail sur le suivi et l'évaluation. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », il collaborera avec d'autres organismes afin de produire des rapports annuels sur la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, de contribuer aux évaluations communes liées à la mise en œuvre du Plan-cadre et d'évaluer ses interventions en faveur du renforcement de la redevabilité. UNInfo sera son principal outil de communication au sujet de l'avancement de la réalisation des résultats associés au Plan-cadre. En outre, le programme soutiendra le pays dans le suivi national des objectifs de développement durable, les rapports nationaux volontaires et les examens périodiques universels.

42. Il contribuera au renforcement des capacités de gestion axées sur les résultats du personnel et des partenaires du FNUAP. Il favorisera la mise en œuvre de mécanismes de retour d'informations afin d'éclairer les décisions liées à la gestion du programme, l'apprentissage, la gestion adaptative et la programmation flexible pour s'adapter aux contextes changeants. Le bureau de pays surveillera les performances du programme au moyen de visites de contrôle sur le terrain et de réunions d'examen annuelles avec les partenaires d'exécution pour suivre les progrès et ajuster les plans de travail, si nécessaire. Au cours du cycle du programme, il élaborera et mettra en œuvre des plans de suivi annuels qui prévoient des outils et des systèmes de suivi de la mise en œuvre du programme et des transferts monétaires harmonisés. Une formation à la gestion des projets et du programme, ainsi qu'un suivi régulier, garantiront la mise en place d'une assistance de qualité et de mesures de renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre du FNUAP.

43. Le FNUAP aidera les capacités nationales en matière de statistiques et de suivi à produire des données démographiques ventilées et à garantir un suivi et une évaluation efficaces des avancées faites vers la réalisation des objectifs de développement durable, du Programme d'action de la CIPD et des trois résultats transformateurs. Il veillera en outre à ce que les données soient rendues disponibles aux populations défavorisées. Fort des enseignements tirés à la suite de la pandémie de COVID-19, le bureau de pays envisagera des activités innovantes de suivi et d'évaluation, notamment des visites et des consultations en ligne, l'utilisation de technologies numériques et la gestion des données en temps réel, pour atteindre les résultats escomptés.

44. Il mettra en œuvre un plan de suivi et d'évaluation chiffré qu'il réexaminera périodiquement, conformément au suivi et à l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin d'affecter des ressources suffisantes au suivi et à l'évaluation du programme.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE BHOUTAN (2024-2028)

PRIORITÉ NATIONALE : La société bhoutanaise est une société saine et productive, fondée sur des systèmes sanitaires, éducatifs et de protection sociale équitables et de qualité.				
RÉALISATION(S) DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici à 2028, les Bhoutanais de tout âge bénéficieront de pratiques et de services sociaux de qualité et inclusifs renforcés. D'ici à 2028, la gouvernance et l'état de droit au Bhoutan seront plus inclusifs, transparents et responsables. D'ici à 2028, l'environnement du Bhoutan restera géré de manière durable et sa population sera plus résiliente aux risques de catastrophes et au changement climatique.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025. 2. Accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables d'ici 2025. 3. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateur(s) de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Indice de santé (indicateur composite) <i>Niveau de référence : 83,7 (2022) ; niveau cible : 90 (2028)</i> <p>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes <i>Niveau de référence : 89 (2021) ; niveau cible : 70 (2028)</i> Besoins non satisfaits en matière de planification familiale (femmes âgées de 15 à 49 ans) <i>Niveau de référence : 11,7 % (2010) ; niveau cible : 8 % (2028)</i> 	Produit 1 : Meilleure intégration des données et des éléments de preuve relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'à la population, dans les lois, politiques, plans et cadres de redevabilité y afférents.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques, stratégies et cadres de redevabilité élaborés et mis en œuvre en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs <i>Niveau de référence : 1 (2023) ; niveau cible : 4 (2028)</i> Pourcentage d'hôpitaux mettant en œuvre des mécanismes de redevabilité et d'amélioration de la qualité des services de santé de la mère et de l'enfant <i>Niveau de référence : 0 % (2023) ; niveau cible : 50 % (2028)</i> Nombre d'établissements de formation proposant une formation à la maïeutique conforme aux normes de la Confédération internationale des sages-femmes <i>Niveau de référence : 1 (2023) ; niveau cible : 3 (2028)</i> Le plan national de préparation aux situations d'urgence et d'intervention intègre la violence basée sur le genre, ainsi que la santé et les droits sexuels et reproductifs <i>Niveau de référence : non (2023) ; niveau cible : oui (2028)</i> 	Ministère de la Santé, ministère de l'Éducation et du Développement des compétences, ministère de l'Intérieur, ministère des Finances, ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, secrétariat Pema, Bureau des affaires du Cabinet et de la coordination stratégique, Université royale du Bhoutan, Institut national de la statistique, OSC, organisations pour les personnes handicapées; institutions académiques, secteur privé, organismes des Nations Unies	1,8 million de dollars É.-U. (1,2 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,5 million provenant d'autres ressources)
PRIORITÉ NATIONALE : La société bhoutanaise est une société saine et productive, fondée sur des systèmes sanitaires, éducatifs et de protection sociale équitables et de qualité. Le Bhoutan dispose d'un écosystème de gouvernance transformé et fiable qui accélère la croissance économique et améliore la vie de la population.				
RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici à 2028, la gouvernance et l'état de droit au Bhoutan seront plus inclusifs, transparents et responsables. D'ici à 2028, les Bhoutanais de tout âge bénéficieront de pratiques et de services sociaux de qualité et inclusifs renforcés.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025. 2. Accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables d'ici 2025. 3. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)

<p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant déjà été en couple qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées par un partenaire intime au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : 44,6 % (2023) ; niveau cible : 40 % (2028)</i> • Pourcentage de femmes et de filles âgées de 15 à 64 ans déclarant avoir été victimes de violences sexuelles de la part d'une personne qui n'était pas leur partenaire <i>Niveau de référence : 5,8 % (2017) ; niveau cible : 5 % (2028)</i> • Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans <i>Niveau de référence : 25,8 % (2010) ; niveau cible : 10 % (2028)</i> 	<p>Produit 2. Renforcement des politiques, des systèmes et de la capacité des institutions et des communautés à suivre une approche multisectorielle coordonnée dans le but de transformer les normes sociales discriminatoires et de promouvoir l'égalité des genres, avec une attention particulière portée aux personnes défavorisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de districts dotés de mécanismes de coordination multisectoriels fonctionnels pour prévenir et prendre en charge la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes <i>Niveau de référence : 6 (2023) ; niveau cible : 20 (2028)</i> • Nombre de districts mettant en œuvre des programmes d'autonomisation et de transformation des normes sociales adaptés localement en vue de promouvoir des opinions et des normes sociales et genrées favorables à l'égalité des genres <i>Niveau de référence : 5 (2023) ; niveau cible : 20 (2028)</i> • Pourcentage d'établissements de santé fournissant des services de prise en charge des violences basées sur le genre, centrés sur les survivants <i>Niveau de référence : 22 % (2023) ; niveau cible : 50 % (2028)</i> 	<p>Organisme monastique central, ministère de la Santé, ministère de l'Éducation et du Développement des compétences, ministère de l'Intérieur, ministère des Finances, ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, secrétariat Pema, Bureau des affaires du Cabinet et de la coordination stratégique, OSC, organisations pour les personnes handicapées, institutions universitaires, secteur privé, organismes des Nations Unies, réseaux de femmes et de jeunes.</p>	<p>1,1 million de dollars (0,9 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,2 million provenant d'autres ressources)</p>
<p>PRIORITÉ NATIONALE : La société bhoutanaise est une société saine et productive, fondée sur des systèmes sanitaires, éducatifs et de protection sociale équitables et de qualité. Le Bhoutan dispose d'un écosystème de gouvernance transformé et fiable qui accélère la croissance économique et améliore la vie de la population.</p>				
<p>RÉALISATIONS DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici à 2028, la gouvernance et l'état de droit au Bhoutan seront plus inclusifs, transparents et responsables. D'ici à 2028, les Bhoutanais de tout âge bénéficieront de pratiques et de services sociaux de qualité et inclusifs renforcés.</p>				
<p>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : 1. Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025. 2. Accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables d'ici 2025. 3. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</p>				
<p>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p>	<p>Produits du programme de pays</p>	<p>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</p>	<p>Contributions des partenaires</p>	<p>Ressources (à titre indicatif)</p>
<p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le Plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de fécondité des adolescentes <i>Niveau de référence : 18,9 (2017) ; niveau cible : 14 (2028)</i> 	<p>Produit 3. Renforcement des compétences et amélioration des perspectives des adolescents et des jeunes dans toute leur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de contextes scolaires (a) et extrascolaires (b) offrant une éducation sexuelle complète conforme aux normes internationales <i>Niveau de référence (a) : 50 % (2023) ; niveau cible : 100 %</i> <i>Niveau de référence (b) : 27 % (2020) ; niveau cible : 50 %</i> 	<p>Organisme monastique central, ministère de la Santé, ministère de l'Éducation et du Développement des compétences, ministère de l'Intérieur, ministère des</p>	<p>0,7 million de dollars (0,6 million de dollars provenant de ressources ordinaires et</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Besoins de planification familiale non satisfaits (15-24 ans) <i>Niveau de référence : 18,4 % (2010) ; niveau cible : 13 % (2028)</i> 	<p>diversité, notamment des adolescentes issues des populations les plus défavorisées, en vue de garantir leur autonomie corporelle, leurs capacités de leadership et leur participation aux décisions qui concernent leur développement et leur bien-être.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d’initiatives innovantes dirigées par des jeunes co-créées et mises en œuvre pour promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescents et des jeunes <i>Niveau de référence : 0 (2023) ; niveau cible : 2</i> • Pourcentage d’hôpitaux de district fournissant des services intégrés de santé sexuelle et reproductive adaptés aux adolescents et conformes aux normes mondiales de l’OMS <i>Niveau de référence : 50 % (2023) ; niveau cible : 100 %</i> • Nombre d’organisations œuvrant en faveur des personnes handicapées, des personnes LGBTIQ et des populations clés exposées au risque de VIH et d’autres IST qui s’engagent à promouvoir des interventions globales en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, notamment de prévention du VIH, des autres IST et de la violence basée sur le genre <i>Niveau de référence : 1 (2023) ; niveau cible : 7</i> 	<p>Finances, ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, secrétariat Pema, Bureau des affaires du Cabinet et de la coordination stratégique, OSC, organisations pour les personnes handicapées, institutions universitaires, secteur privé, organismes des Nations Unies, réseaux de femmes et de jeunes.</p>	<p>0,1 million provenant d’autres ressources)</p>
<p>Coordination du programme et assistance :</p>				<p>0,3 million de dollars provenant des ressources ordinaires</p>